



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 15

L'an deux mille vingt et le mercredi vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

19/02/2020

Présents : M CHAMAYOU, M. TESSEYRE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.

Date d'affichage

19/02/2020

Excusés représentés : Mme MAURIE, (représentée par M CHAMAYOU), Mme ROUMEGOUS (représentée par M. TESSEYRE) et Mme RÉGY (représentée par M COMBES).

Absents excusés : M. BAÏSSE et M. AUGÉ.

Absentes : Mme SALVAYRE et Mme ALIBERT.

Mme Gilberte ASSEMAT a été nommée Secrétaire de Séance.

-----  
**Délibération N°2020-22 : Approbation du compte de gestion 2019 budget principal « COMMUNE »**

Monsieur Christian TESSEYRE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, à la majorité (0 voix contre, 2 abstentions et 13 voix pour), approuve le compte de gestion 2019 du budget principal « Commune ».

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

